

## Concours d'accès aux métiers de la gendarmerie

### **SOUS OFFICIER DE GENDARMERIE**

#### Dispositions communes aux candidats civils et militaires :

- Être de nationalité française.
- Être âgé de plus de 18 ans et de moins de 36 ans au jour de la signature du contrat d'engagement.
- Présenter une moralité et avoir un comportement compatible avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie.
- Avoir une taille minimale de 1,70 m pour les hommes et de 1,60 m pour les femmes.
- Savoir nager.
- Être en règle au regard des dispositions du service national :
- Avoir satisfait aux obligations du service national ou à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou en avoir été légalement exempté ou dispensé
- Ne pas avoir déjà échoué 4 fois aux épreuves de sélection.

L'exercice d'un mandat électoral n'est pas compatible avec les fonctions de sous-officier de gendarmerie.

#### Dispositions spécifiques pour la Garde Républicaine :

- au 1er régiment d'infanterie : taille comprise entre 1,75 m et 1,85 m excepté pour la musique : 1,70 m pour les hommes - 1,65 m pour les femmes
- au 2ème régiment d'infanterie : 1,72 m ;
- en qualité de musicien de l'orchestre ou de choriste du chœur de l'armée française : aucune condition de taille.

Les candidats désirant servir dans des emplois spécifiques au sein de la Garde républicaine, ne peuvent se présenter plus de trois fois à l'épreuve technique (cavaliers, choristes, musiciens, maréchaux-ferrants et selliers).

#### La formation en école de gendarmerie :

Durée : 12 mois sous le régime de l'internat (dont un stage de 1 mois en brigade).

Au sein d'écoles de la gendarmerie :

CHÂTEAULIN (29) - CHAUMONT (52) - MONTLUCON (03).

Les élèves gendarmes sont nommés gendarmes à leur sortie d'école. Préalablement, leur est attribué le certificat d'aptitude à la gendarmerie (CAG), homologué au niveau IV de l'enseignement technologique (équivalence du baccalauréat).

La 1ère affectation en unité est choisie par les élèves gendarmes en fin de scolarité (après attribution du certificat d'aptitude à la gendarmerie - CAG, homologué au niveau IV de l'enseignement technologique) : en fonction du rang de classement et parmi les places offertes aux choix en gendarmerie départementale, gendarmerie mobile ou garde républicaine.

**AVERTISSEMENT** : aucun aménagement n'est prévu pour les sportifs de haut niveau pendant l'année de stage

## **OFFICIER DE GENDARMERIE**

Fonctionnaire civil de l'Etat, des collectivités territoriales, d'un établissement public ou d'un organisme international, le candidat suivra une formation de deux ans à l'école des officiers de la gendarmerie nationale.

### **Conditions à remplir (au 1er janvier de l'année du concours) :**

- Être âgé de 28 ans au moins et de 35 ans au plus ("35 ans au plus" signifie qu'un candidat âgé de 35 ans et un jour au 1er janvier de l'année du concours n'est pas autorisé à concourir);
- Compter au moins 5 années de service dans un corps de catégorie A ou assimilé.

### **Avant la 1ere épreuve du concours :**

- Être de nationalité française
- Être en règle au regard des dispositions du Code du service national
- Être fonctionnaire civil de l'Etat, des collectivités territoriales, d'un établissement public ou d'un organisme international.

### **Les candidats doivent en outre :**

- Être autorisés à concourir (le fait d'avoir obtenu l'autorisation de prendre part à un concours précédent n'implique pas le renouvellement de droit de cette autorisation);
- Ne pas s'être déjà présenté trois fois au total aux épreuves du concours d'entrée au cours de la formation initiale des officiers de gendarmerie ouvert aux fonctionnaires civils de l'Etat, des collectivités territoriales, d'un établissement public ou d'un organisme international comptant au moins 5 années de service dans un corps de catégorie A ou assimilé.
- Remplir les normes médicales d'aptitude qui seront contrôlées lors d'une visite médicale de sélection auprès d'un médecin militaire entre les épreuves d'admissibilité et les épreuves d'admission. Les candidats figurant sur la liste d'admission ne seront définitivement admis qu'après vérification de leur aptitude médicale à leur arrivée à l'école et signature de l'acte d'engagement.

### **La scolarité à Melun des officiers de gendarmerie de carrière :**

**Le tronc commun :** Les trois semestres de formation commune comportent des enseignements visant à préparer les élèves à leur futur rôle de chef militaire opérationnel, (y compris dans le cadre de situations dégradées de crise ou de guerre), de gestionnaire de ressources humaines, d'acteur public de la sécurité intérieure évoluant dans un contexte interministériel et international. Dans le cadre de leur scolarité, les élèves suivent en outre les enseignements : - du Master " Droit et stratégie de la sécurité ", (codirigé par l'université de Paris II Panthéon-Assas et l'EONGN) ; - du diplôme universitaire (DU) de 3ème cycle "analyse des menaces criminelles contemporaines" (Paris II).

**Le cycle d'application :** À l'issue du troisième semestre de scolarité, les élèves choisissent une des cinq filières de formation opérationnelle suivantes : maintien de l'ordre défense, sécurité publique générale, police judiciaire, sécurité routière et sécurité en milieu spécialisé. Ils s'engagent alors dans un cycle de préparation spécifique aux responsabilités qu'ils occuperont dès leur sortie de l'École, caractérisé par des enseignements différenciés selon l'option choisie, par un stage d'application dans une unité dont le type correspond à leur future affectation et par différents stages de technicités professionnelles adaptées à leurs futurs domaines de compétence (ex: formation motocycliste).

Informations complémentaires :

<http://www.recrutement.gendarmerie.defense.gouv.fr>